

LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE À GENÈVE

ÉVOLUTION ET CONTEXTE ACTUEL

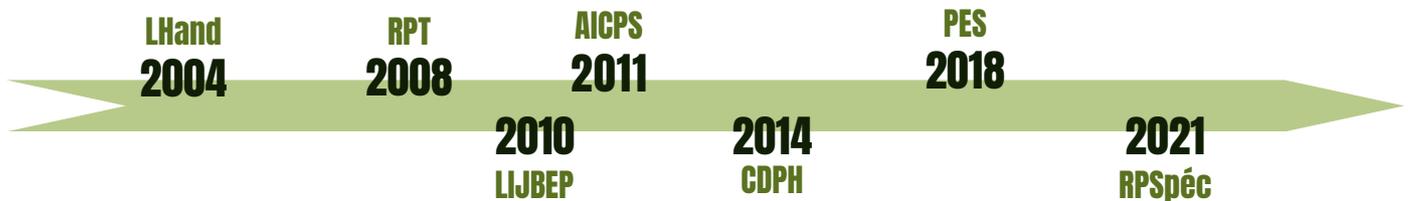
Contexte international

“les États Parties veillent à ce que :

a) Les personnes handicapées ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire”

Art. 24, Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), signée par la Suisse en 2014

Evolution du cadre légal en Suisse et à Genève - quelques dates clés



- En 2004, la **Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)** entre en vigueur.
- En 2008, avec l'entrée en vigueur de la **Réforme de la péréquation financière (RPT)**, le financement de la scolarisation des élèves BEPH passe de l'assurance-invalidité (niveau fédéral) au niveau cantonal (responsabilité du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse à Genève).
- En 2010, la **Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP)** entre en vigueur à Genève. En 2016, la LIJBEP est intégrée dans la **Loi sur l'instruction publique (LIP)**.
- En 2011, l'**Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (AICPS)** entre en vigueur. A ce jour 16 cantons sont signataires, dont Genève.
- Cet accord prévoit notamment une **Procédure d'évaluation standardisée (PES)** commune à tous les cantons signataires, pour déterminer les besoins des élèves en matière de pédagogie spécialisée. En 2018, Genève met en oeuvre cette nouvelle procédure PES et l'adapte progressivement les années suivantes.
- En 2014 la Suisse ratifie la **Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)**.
- En 2021, un nouveau **Règlement sur la pédagogie spécialisée (RPSpéc)** entre en vigueur.

Déploiement de la pédagogie spécialisée à Genève

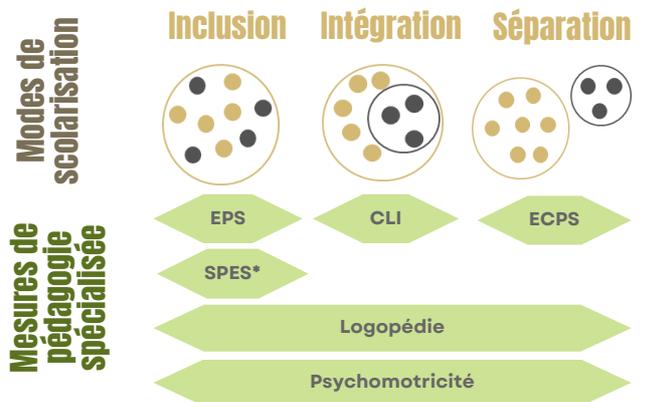
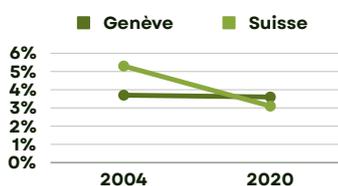
Les mesures de pédagogie spécialisée sont définies dans le **Règlement sur la pédagogie spécialisée (RPSpéc)**. Elles peuvent être dispensées à des élèves suivant différents **modes de scolarisation** : inclusif, intégratif ou séparatif.

Evolution de l'enseignement spécialisé

Entre 2004 et 2020, le pourcentage d'élèves en enseignement spécialisé (scolarisation intégrative ou séparative) a stagné à Genève (de 3.7% à 3.6%), alors qu'il a diminué en moyenne en Suisse (de 5.3% à 3.1%).

Source : OFS, Observatoire de la pédagogie spécialisée (2023)

POURCENTAGE D'ÉLÈVES EN ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (CLI OU ECPS)



*Depuis la rentrée scolaire 2022-23, les mesures individuelles de SPES sont limitées à certains cas de figure et années de scolarité (3P à 8P exclus)

GLOSSAIRE

- BEPH = (enfants ou jeunes à) besoins éducatifs particuliers ou handicapés
- CLI = classe intégrée
- ECPS = école de pédagogie spécialisée
- EPS = éducation précoce spécialisée
- PES = procédure d'évaluation standardisée
- SPES = soutien pédagogique en enseignement spécialisé

LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE À GENÈVE

QUELQUES RÉSULTATS CHIFFRÉS

Quelle évolution des mesures de pédagogie spécialisée à Genève ?

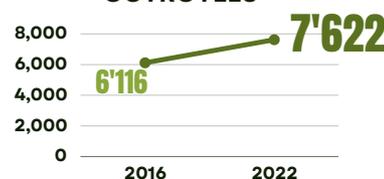


Entre 2016 et 2022, le nombre d'élèves au bénéfice d'une ou de plusieurs mesures de pédagogie spécialisée a augmenté de 18%.

En 2022, 7'622 mesures de pédagogie spécialisée étaient dispensées à 6'330 enfants d'âge préscolaire ou scolaire.

En six années, la proportion d'élèves scolarisés à Genève et au bénéfice de pédagogie spécialisée est passée de 6.5% à 7.1%.

NOMBRE DE MESURES DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE OCTROYÉES



Qui en bénéficie ?

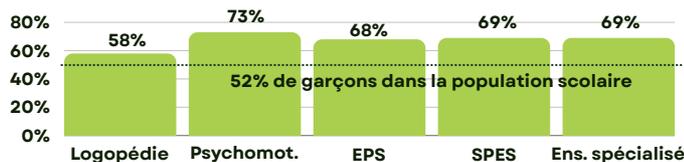
Les garçons, les élèves de familles modestes, les allophones et les jeunes enfants (≤ 6 ans) sont surreprésentés.

Ces enfants ont souvent des difficultés ou des troubles du langage, du développement (p. ex. troubles du spectre autistique), du comportement ou des apprentissages.

Le pourcentage d'élèves au bénéfice de mesures de pédagogie spécialisée varie d'une école primaire à l'autre (de 0% à 6.5%).

SURREPRÉSENTATION DES GARÇONS PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

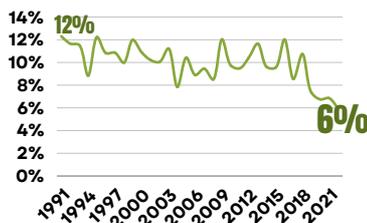
73% des élèves avec de la psychomotricité sont des garçons, alors que ces derniers représentent 52% de la population



Quels sont les effets des mesures ? Exemple de l'enseignement spécialisé

TAUX DE RETOUR VERS LE RÉGULIER FAIBLE ET À LA BAISSE

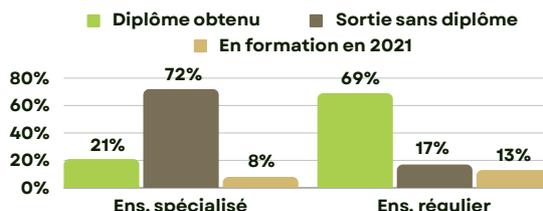
Les élèves de l'enseignement spécialisé retournent très peu vers le régulier (6% en 2022)



FAIBLE VALIDATION DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

72% des élèves de l'enseignement spécialisé quittent le système scolaire sans diplôme (vs 17% des élèves du régulier)*

*Parmi les élèves de ≥ 14 ans en 2015, situation en 2021



Quelques hypothèses pour expliquer ces résultats du point de vue de l'école

- Un durcissement des normes scolaires
- De faibles attentes scolaires envers les élèves dans l'enseignement spécialisé
- Des mesures de pédagogie spécialisée qui ne permettent pas aux élèves de compenser entièrement leurs désavantages

Pour aller plus loin...

Un premier rapport (**La mise en œuvre du concordat de la pédagogie spécialisée à Genève : de la difficulté à changer de paradigme**) montre les difficultés de mise en œuvre de l'Accord intercantonal à Genève, tant du point de vue de l'évaluation des besoins des élèves, que de la construction d'un regard pluriel pour leur prise en charge en contexte scolaire, et questionne l'équité de l'école.

Un second rapport (**Indicateurs de la pédagogie spécialisée**) propose une série de données descriptives de l'évolution du nombre de mesures de pédagogie spécialisée, de leur durée, et des caractéristiques sociodémographiques et scolaires des bénéficiaires. Ce rapport permet d'interroger le parcours scolaire des élèves au bénéfice de ces mesures et d'envisager des pistes d'amélioration du système.

Avec la note Eclairages No 3 (**De la petite enfance à la première rentrée scolaire**), nous partons à la rencontre d'enfants, de parents, de professionnelles et professionnels de l'école. Ces portraits fictifs, mais issus de témoignages recueillis à l'occasion de précédentes études du SRED, illustrent les difficultés, les défis, les pratiques d'acteurs et actrices qui vivent cette transition préscolaire-scolaire. Des repères théoriques, une contextualisation de la situation genevoise et des pistes de réflexion sont développés.

La note Eclairages No 4 (**La pluriprofessionnalité dans les écoles genevoises**) s'intéresse à la manière dont les professionnelles et professionnels sont mobilisés et collaborent ensemble pour soutenir les élèves dans leurs parcours scolaires et répondre à leurs besoins éducatifs. Cette note pose également l'enjeu de la formation des professionnelles et professionnels de l'école dans le contexte d'une école (inclusive) en évolution.

Retrouvez ces nouvelles publications en lien avec la pédagogie spécialisée sur la [page Analyser l'éducation](#) du Service de la recherche en éducation (SRED)

